



## Traité Baba Kama

### Michna 3 - Chapitre 8

המכה אביו ואמו,  
ולא עשה בכם פבורה,  
חוחבל בחרבו ביום הכהורים,  
תיב בצלם.  
חוחבל בעבד עברי,  
תיב בצלם, חוץ מן השבת, בזמן שהוא שלו.  
חוחבל בעבד עברי של אחרים

Celui qui frappe son père ou sa mère sans [toutefois] l'affaire de blessure sanglante, ainsi que celui qui blesse, (cette fois-ci) de manière sanglante, son prochain le jour de Kippour virgule sont tenu [de payer] tous [les 5 types de dédommagement précédemment évoqués].

Celui qui blesse un esclave Juif est tenu de [les payer] tous sauf le chômage, et ce, dans la mesure où [cet esclave] est le sien.

Celui qui blesse l'esclave cananéen d'un autre et tenu [de les] payer tous [les cinq].  
Rabbi Yehouda dit qu'en ce qui concerne les esclaves, il n'y a pas d'humiliation [à dédommager].



### A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)